

FOURNITURES SCOLAIRES 2019/2020

Pour vous simplifier la prochaine rentrée et vous permettre de faire des économies, l'APEL a mis en place **l'Opération Fournitures Scolaires de Scoléo**. Vous trouverez dans ce dossier la liste des fournitures ainsi que le bon de commande Scoléo.

Vous pouvez commander par courrier mais également par Internet en utilisant l'accès direct suivant : www.scoleo.fr/catalogue/fournitures/choix-classe.php?etabnr=10314

Important : pour garantir les livraisons avant la rentrée, les **commandes doivent être passées avant le 28 août 2019 au soir** > **n'attendez pas la dernière minute...**

ASSURANCE SCOLAIRE 2019/2020

La scolarisation dans notre établissement suppose que vous ayez souscrit pour l'année scolaire une assurance complète : responsabilité civile (dommages causés par votre enfant à autrui), individuelle accident (dommages que votre enfant subit). **L'établissement ne propose pas d'assurance scolaire.**

REMARQUES IMPORTANTES 2019/2020

ASSOCIATION SPORTIVE : Elle est gérée par l'équipe enseignante d'EPS, **l'inscription aura lieu au collège le lundi 16 septembre de 16 h 30 à 17 h 30.**

VETEMENTS : **tous les vêtements devront être marqués au nom de l'élève.** Beaucoup de vêtements, équipements complets, sacs de sports compris, ont été entassés sans qu'ils ne soient réclamés et ont donc été donnés en fin d'année scolaire à des associations caritatives.

OBJETS DE VALEUR : **nous déclinons toute responsabilité pour les objets de valeur**, l'argent, les bijoux, les baladeurs, les portables, les MP3, les jeux-vidéo... apportés dans l'enceinte de l'Etablissement.

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES : Le Collège utilise, dans le cadre du travail pédagogique, des photos des élèves du Collège, pour le site Internet, pour les différentes publications du Collège. Les photographies prises dans le cadre du collège et des activités pédagogiques peuvent être utilisées sauf **demande ECRITE de non autorisation** de la part des familles à transmettre à Mme LANNES.

**LES DOCUMENTS JOINTS SONT A REMETTRE COMPLETES ET SIGNES
AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE**

Bonne année scolaire à tous !



Ensemble scolaire
Notre Dame
des Chênes

Dossier Rentrée Scolaire 2019 – 2020

Saint-Malo, le 12 juillet 2019

Chers Parents, Chers Jeunes,

Voici venu le temps des vacances bien méritées pour chaque membre de notre communauté éducative, et surtout nos élèves.

Nous espérons qu'ils auront pu au cours de cette année, trouver l'épanouissement promu par notre projet éducatif.

Notre ensemble scolaire poursuit sa route à la rentrée de septembre 2019, avec l'arrivée d'un nouveau Chef d'établissement au niveau du Collège, Madame Isabelle LANNES et garde le même cap fixé par notre projet éducatif commun : éduquer au vrai, au bien, au beau en faisant acquérir des savoirs, en favorisant l'épanouissement du jeune et en favorisant le vivre-ensemble.

Chacun aura, je l'espère, pris les vacances les meilleures possibles.

L'Ensemble scolaire Notre Dame des Chênes vous ouvre ses portes et vous souhaite la bienvenue.

Vous avez fait le choix de nous confier vos enfants pour une nouvelle année scolaire. L'ensemble de la Communauté éducative lui souhaite une année passionnante et enrichissante.

Enfin, dans l'esprit de notre projet éducatif, dans son axe « favoriser le vivre ensemble », nous poursuivons notre route inspirée par la phrase de Sœur Emmanuelle : « L'Autre est la chance de ma vie ». Nous invitons donc chaque membre de notre communauté éducative à porter attention à l'autre et à vivre cette fraternité, indispensable à un bon climat scolaire et par conséquent à la réussite nos élèves.

Nous vous souhaitons à tous un bel été dans l'attente de nous retrouver dès le 2 septembre.

**Dans ce dossier Rentrée Scolaire,
nous avons regroupé les informations et les formalités de rentrée.
Prenez le temps nécessaire pour lire et compléter.**

Mme Nathalie THEBAULT
La directrice



5 rue du Prieuré – BP32
35404 SAINT-MALO Cedex
Tél: 02 99 40 00 90

M. Serge TANNOUX
Le directeur



5 rue des 6 Frères Ruellan
35400 SAINT-MALO
Tél. 02 99 56 05 76

M. Vincent QUIBEL
Le directeur



3 avenue de la Borderie – BP32
35404 SAINT-MALO Cedex
Std : 02.99.56.01.59
secretariat@nddc.fr

www.ensemblescolairenotredamedeschenes.fr

RENTREE 2019

LA RENTREE SE DEROULERA SUR DEUX JOURS : Apporter une trousse, un cahier de brouillon, des feuilles de papier

LE LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

Rentrée des élèves de 6^{ème} de 8 h 00 à 16 h 30

Les élèves de 5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème} restent à la maison ce jour-là.

LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

Rentrée des élèves de 3^{ème} de 8 h 00

Rentrée des élèves de 4^{ème} de 8 h 15 à 16 h 30 Informations générales et début des cours

Rentrée des élèves de 5^{ème} de 8 h 30

Début des cours des élèves de 6^{ème} de 10 h 00 à 16 h 30.

DATES DES PREMIERES REUNIONS PARENTS/PROFESSEURS :

6^{ème} le jeudi 5 septembre 2019 à 18 h 4^{ème} le mardi 10 septembre 2019 à 18 h

5^{ème} le lundi 9 septembre 2019 à 18 h 3^{ème} le jeudi 12 septembre 2019 à 18 h

ENTREES ET SORTIES DES ELEVES 2019/2020

Les entrées et sorties du collège se font par le portail Place du Prieuré (près des Halles) :

Ouverture : 7 h 35, 12 h 55, 13 h 15, 15 h 20, 16 h 30

Fermeture : 7 h 55, 8 h 50 et 13 h 25 **Soit 5 minutes avant le début des cours**

Les retardataires passent par le 3 avenue de la Borderie et se présentent au bureau des Surveillants.

Signaler absences et retards au bureau des surveillants

avant 10 h au 02 99 56 57 21

Dès la rentrée, toute absence non justifiée sera signalée par téléphone ou SMS aux familles (merci de notifier tout changement de numéro de téléphone au secrétariat)

CANTINE, ÉTUDE DU SOIR et GARDERIE DU SOIR 2019/2020

1) CANTINE

• Prix du repas pour les demi-pensionnaires : 4,50 €

• Prix du repas pour les repas occasionnels : 4,85 €

A chaque passage, l'élève pourra consulter l'état de son compte.

Si plusieurs enfants d'une même famille s'inscrivent à la **demi-pension complète**, le tarif du repas sera de 4,40 € pour le second, 4,20 € pour le 3^{ème}.

2) ETUDE DU SOIR

La prestation sera facturée à terme échu à chaque fin de trimestre (quel que soit le mode de paiement choisi).

• 3,50 €/soir.

• 35,00 €/mois au-delà de 10 soirs/mois.

• GARDERIE DU SOIR

Un service de garderie du soir est proposé à l'école maternelle à partir de 18 h pour les collégiens facturé 2 €/soir, cela permettra d'éviter que des jeunes attendent sous la pluie, dans le froid ou la nuit.

COTISATIONS 2019/2020

Nous vous proposons trois tarifs de scolarité au choix pour atteindre deux objectifs :

- permettre à chaque famille d'inscrire leur enfant dans l'école de leur choix alors même que leur situation financière est difficile.
- développer la solidarité : le choix du tarif plus élevé par certaines familles permet de poursuivre nos efforts d'investissement pour permettre à tous d'évoluer dans un cadre de travail moderne et agréable.

1) TARIFS

Trois tarifs sont proposés à la rentrée 2019

Tarif 1 : 516 €/an soit **172 €/trimestre ou 51,60 €/mois** ☞ Permet l'équilibre financier

Tarif 2 : 555 €/an soit **185 €/trimestre ou 55,50 €/mois** ☞ Tarif solidaire

Tarif 3 : 501 €/an soit **167 €/trimestre ou 50,10 €/mois** ☞ En cas de difficultés financières

2) FRAIS ANNEXES

NIVEAU	DEPENSE	PRIX
En 6 ^{ème} et 5 ^{ème}	Option sculpture	15,00 €
De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	Ouvrages étudiés en français	Facturés au cours de l'année après distribution aux élèves
	Carte d'identité scolaire informatisée	La 1 ^{ère} est gratuite Les suivantes seront à 5€

3) SEJOURS

Durant les années « collège », différentes propositions seront faites :

- en 6^{ème} Base de plein air de Guerlédan 135 € environ
- en 5^{ème} Séjour à la montagne 500 € environ
- en 4^{ème} Séjour à l'étranger (facultatif) 500 € environ

4) PAIEMENT

Formule 1 : par prélèvement automatique à réception des factures (formule à privilégier) :

- frais de scolarité : prélèvement mensuel sur 10 échéances d'octobre 2019 à juillet 2020
- frais de restauration : prélèvement mensuel sur 10 échéances d'octobre 2019 à juillet 2020
- étude du soir : prélèvement une fois tous les trimestres
- frais annexes : prélèvement selon échéancier
- sorties scolaires : prélèvement selon échéancier
- séjours : prélèvement selon échéancier

Formule 2 : par chèque à réception de facture :

- frais de scolarité : selon échéancier en novembre 2019, mars 2020 et juin 2020
- frais de restauration : selon relevé des repas consommés avant le 10 de chaque mois
- étude du soir : selon échéancier en novembre 2019, mars 2020 et juin 2020
- frais annexes : selon échéancier
- sorties scolaires : selon échéancier
- séjours : selon échéancier

Pour toute situation particulière, s'adresser au Directeur.